
**Concours interne pour l'accès au corps de conseiller technique de service
social Session 2022**

Rapport du jury

**Présidente du jury: Roselyne Bôquet, directrice d'hôpital, chargée de mission
à la direction générale de l'offre de soins au ministère de la santé et de la prévention**

1. Organisation du concours pour le compte du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice, du ministère de la transition écologique et du ministère des solidarités et de la santé

Sept postes étaient offerts au titre de l'année 2022 au concours interne de recrutement de conseillers techniques de service social des administrations de l'État (CTSS) dans la spécialité « social »¹. Le concours, organisé par le ministère des solidarités et de la santé, avait pour objet de pourvoir 3 postes au sein du ministère de l'Intérieur, 1 poste au sein du ministère de la Justice, 2 postes au sein du ministère de la transition écologique et 1 poste au sein du ministère des solidarités et de la santé.

Pouvaient se présenter au concours les membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État, les membres du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles, les membres du cadre d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs ou du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière. Ils devaient justifier au 1er janvier 2022 d'au moins six ans de services effectifs dans l'un des corps ou dans le cadre d'emplois sus mentionnés².

Le concours comporte une épreuve orale unique d'admission qui consiste en un entretien avec le jury. L'entretien dure trente minutes et se déroule en deux parties, en première partie le candidat expose son expérience professionnelle, dix minutes au plus, et en seconde partie, répond aux questions des membres du jury, à l'appui du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience n'est pas noté.

Les épreuves d'admission se sont tenues les 20, 21 et 22 juin 2022.

24 personnes se sont inscrites au concours. Après vérification des conditions requises, 18 candidatures étaient recevables. 2 candidats se sont désistés avant l'épreuve orale. 16 candidats ont donc été entendus par le jury.

¹ Arrêté du 10 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours interne de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat et le nombre de postes offerts.

² Décret n°2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat

Dans la continuité de la session précédente, la grille d'évaluation de l'épreuve d'admission a fait l'objet d'une publication sur le site du ministère des solidarités et de la santé, gage de transparence sur les attendus du jury et les modalités d'évaluation.

Le jury était composé de cinq membres conformément à l'arrêté du 10 juin 2022.

Les membres du jury ont pris connaissance de la totalité des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience. Chaque dossier a fait l'objet d'un échange préalable entre les membres du jury avant d'entendre le candidat. L'introduction des questions du jury a été assurée par l'un des examinateurs pré désigné, suivie d'un temps de parole réparti entre les autres examinateurs en s'attachant à faire le lien avec les critères retenus dans la grille d'évaluation.

Avant d'auditionner tous les candidats, chaque membre du jury a vérifié les possibles conflits d'intérêts liés à la connaissance d'un (e) ou plusieurs candidat(e)s. Après analyse sur la base d'une grille d'évaluation des conflits d'intérêts, une situation a été relevée concernant un membre du jury à l'égard d'un(e) candidat(e). Ce membre du jury est resté présent sans prendre part ni au questionnement ni au délibéré du ou de la candidat(e) concerné(e) qui en a été informé avant son exposé.

Les personnels du département allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération et plus particulièrement les gestionnaires de la mission concours, chargés de l'organisation du concours de CTSS, ont assuré avec professionnalisme le bon déroulement des épreuves et apporté leur appui constant au jury qui les remercie vivement pour leur accueil et leur disponibilité.

2. La nature du concours et les attendus du jury

L'entretien du candidat avec le jury vise à apprécier les acquis de son expérience professionnelle, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions de conseiller technique de service social.

Les membres du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat « assurent la conception et ont la responsabilité de la conduite des actions visant à aider les agents, les personnes, les familles qui connaissent des difficultés sociales ou socioprofessionnelles, en recherchant les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social et en menant toutes actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre d'actions individuelles et collectives». Selon leur

grade et les fonctions qui leur sont confiées, ils ont « vocation à assurer des fonctions d'encadrement ou de coordination de l'activité des assistants de service social des administrations de l'Etat ainsi que des fonctions d'expertise dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'action sociale. Les agents relevant du grade de conseiller technique supérieur de service social ont vocation à assurer des fonctions d'encadrement d'équipes de conseillers techniques de service social et d'assistants de service social. »⁴

Le jury s'est appuyé sur la fiche de conseiller- expert dans le secteur de la santé et de l'inclusion sociale du répertoire interministériel des métiers (RIME) qui définit les activités principales, les savoir-faire et les connaissances attendues d'un CTSS. La présence de deux CTSS au sein du jury constitue un gage de mise en adéquation des attentes avec les réalités du métier.

Les responsabilités confiées au sein des ministères recruteurs sont diverses, allant de l'expertise à des fonctions d'encadrement très marquées.

Les attendus du jury précisés dans la grille d'évaluation comportent pour le concours 2022 quatre rubriques :

- L'exposé du candidat et sa posture générale durant l'entretien avec le jury,
- La motivation, valorisation du parcours professionnel et connaissance de l'environnement professionnel,
- Le niveau, la nature de l'expérience professionnelle, les compétences professionnelles et techniques du candidat,
- Sa capacité à évoluer dans des fonctions managériales et d'expertise.

La grille d'évaluation a été mise en ligne sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé afin que les candidats en prennent connaissance pour les aider dans la préparation de leur audition en tenant compte des critères figurant dans cette grille. L'objectif est de ne pas se limiter à une simple description du parcours, mais de valoriser l'expérience, la motivation et la capacité à évoluer vers de nouvelles responsabilités professionnelles.

3. Les attentes du jury sur le dossier RAEP

Le dossier RAEP n'est pas noté. Cependant la qualité de sa rédaction permet de renseigner le jury sur le regard que le (ou la) candidat(e) porte sur son parcours, ses compétences acquises et sur sa capacité à prendre de la hauteur par rapport à une situation donnée. Son contenu sert également d'appui pour poser plusieurs questions lors de l'entretien.

Le jury conseille vivement aux candidats d'apporter beaucoup de soin à la préparation de ce dossier en soulignant les points suivants :

- Le dossier RAEP est destiné à éclairer le parcours du (ou de la) candidat(e) et sa motivation à présenter le concours de CTSS. Un temps suffisant doit être consacré à sa rédaction en intégrant une réflexion sur la mobilité fonctionnelle, le cas échéant géographique, en cas de réussite au concours.

⁴ Décret n°2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat

Les conséquences sur la vie personnelle du (ou de la) candidat(e) d'une telle mobilité doivent avoir été évaluées et anticipées afin d'éviter toute déconvenue ;

Le dossier est l'occasion pour le (ou la) candidat(e) de valoriser son parcours, y compris les expériences développées dans le secteur privé, ainsi que les formations reçues ou dispensées. Il s'agit de souligner les points forts en regard des compétences attendues de la part d'un(e) CTSS. Ce moment de réflexion est important dans la maturation de l'épreuve et pour nourrir le déroulement de l'entretien ;

Un bon dossier permet au jury d'apprécier la capacité du (ou de la) candidat(e) à mettre en valeur des compétences développées et transférables dans les fonctions dévolues aux CTSS. De ce point de vue, un dossier ne doit pas être seulement descriptif il doit aussi mettre en valeur la capacité d'analyse et d'initiative pour donner au jury des éléments d'appréciation suffisants ;

- Chaque rubrique du dossier RAEP a une finalité propre permettant d'engranger des informations complémentaires sur un(e) candidat(e). Ainsi il convient d'éviter les redites sous plusieurs formes dans le parcours professionnel ;

La qualité de la rédaction est appréciée avec un contenu clair et sans fautes. Il ne faut pas hésiter à faire relire son dossier par un tiers.

4. Les attentes du jury sur la prestation orale

L'épreuve orale débute par un exposé de dix minutes maximum à la main du (ou la) candidat(e) qui peut s'exprimer sans interruption jusqu'à son interruption systématique par la présidente du jury en cas de dépassement.

La préparation de l'exposé est indispensable pour maîtriser l'exercice oral sur le fond et la forme, elle repose sur les objectifs suivants :

- Respecter le temps imparti : l'interruption d'un exposé trop long peut être déstabilisant, un exposé trop court peut être perçu comme trop superficiel ;
- Structurer son exposé avec un plan clair et équilibré facilitant l'écoute du jury, comportant un développement autour de deux ou trois grandes thématiques illustrées par des exemples concrets qui donnent une dynamique à l'ensemble ;
- S'exprimer face au jury sans support écrit sous les yeux, pour une présentation non récitée dans une posture naturelle le plus possible ;
- Mettre en avant les qualités attendues dans le cadre de ce concours. Le jury doit pouvoir identifier les aptitudes du candidat à travers des situations concrètes.

La durée de l'entretien qui suit l'exposé permet au jury de continuer à faire connaissance avec le candidat en s'appuyant sur son exposé et sur les éléments du dossier RAEP et en élargissant les questions notamment sur son environnement professionnel, sur sa motivation à se présenter au concours et à exercer les fonctions de CTSS, sur sa capacité à se projeter dans ce changement professionnel. Elles peuvent prendre la forme de mises en situation.

Les entretiens ont été menés dans un esprit d'écoute et de bienveillance à l'égard des candidats de manière à les aider à gérer le stress de l'épreuve.

Il ressort du bilan de ces entretiens :

- L'expérience diversifiée et de qualité de la grande majorité des candidats comme assistant de service social ou travailleur social, impliqués professionnellement.;
- Les meilleurs candidats se sont démarqués dès leur exposé introductif par des motivations argumentées pour exercer les responsabilités de CTSS, tant sur le plan managérial que dans le domaine de l'expertise et leurs réflexions pertinentes sur l'environnement des politiques sociales en sachant prendre du recul sur leur parcours professionnel, et se projeter dans le futur environnement professionnel en cas de réussite au concours.

S. Pistes d'amélioration suggérées par le jury

- Accompagnement des candidats par l'administration employeur:

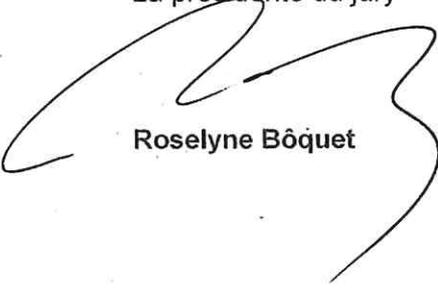
Le jury conseille vivement les administrations dont sont originaires les candidats de proposer systématiquement une préparation à la constitution du dossier RAEP. Il s'agit d'une étape essentielle pour accompagner le candidat dans la valorisation de son parcours et la confirmation de son engagement dans une nouvelle fonction. Une formation à la présentation orale serait également très bénéfique pour tous les candidats.

- Mise à disposition des informations relatives au concours :

Le jury souligne des difficultés dans la connaissance par tous les candidats des informations relatives au concours (nombre de postes, fiches de postes...). Le jury suggère le regroupement des informations utiles aux candidats dans une rubrique bien identifiée sur le site internet du ministère de la santé et de la prévention : ouverture du concours, nombre de postes, fiches de postes, composition du jury, grille d'évaluation du jury, notamment.

A Paris, le 19 septembre 2022

La présidente du jury



Roselyne Bôquet